



Délibération n° 2021. 000884

Désignation d'un élu pour siéger au sein des Rivages de France

L'an deux mille vingt et un, le vingt six novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Sinnamary étant assemblé en session ordinaire s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après une convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel-Ange JEREMIE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Michel-Ange JEREMIE,
M. Christian CLET,
Mme Madeleine BALSSA,
M. Jean-Raymond HORTH,
Mme Johanna HORTH,
M. Sylvio BOCAGE,
Mme Eliette BEAUFORT,
Mme Loriane DECHESNE,
M. Daniel PULVAL-DADY,
Mme Fidélia BOCAGE,
Mme Sandra HO WEN SZE THOMAS
M. Jocelyn NIAMA,
Mme Corinne CHATEAU,
Mme Brigitte HORTH,
M. Jean-Claude HORTH

ETAIENT ABSENTS :

M. Lauric SOPHIE,
M. Patrick COSSET,
Mme Michelle ORIZONO - HORTH,
M. Andrey ANDRE

PROCURATIONS :

M. Pierre MIRABEL donne pouvoir à M. Daniel PULVAL-DADY,
M. Charles GONCALVES ARNAUD à Mme Loriane DECHESNE,
Mme Marie-Amélie BRIQUET à Mme Madeleine BALSSA,
Mme Agnès PINAS à M. Michel-Ange JEREMIE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont pu valablement délibérer.

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Mme Madeleine BALSSA, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

4 Membres du Conseil Municipal, ont donné respectivement procuration à ; pour voter en leur nom, comme le prévoit l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

DATE DE CONVOCATION
Lundi 22 Novembre 2021

DATE DE REUNION
Vendredi 26 Novembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 15

Absents : 4

Quorum : 12

Procurations : 4

Votants : 19

Désignation d'un élu pour siéger au sein des Rivages de France

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de désigner les conseillers qui représenteront la Commune au sein de diverses instances,

Sur rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE,

ARTICLE 1 : DE DONNER ACTE au Maire de son rapport n° 2021-

ARTICLE 2 : DE DÉSIGNER Mr Charles GONCALVES ARNAUD pour siéger au sein des Rivages de France

ARTICLE 3 : Cette désignation sera valable pendant toute la durée du mandat sauf décision contraire du conseil.

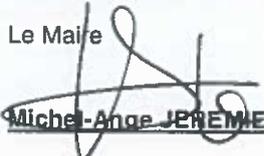
ARTICLE 4 : Le directeur Général des Services est chargé de veiller à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE PAR 19 VOIX	CONTRE 00	ABSTENTION 0
M. Michel-Ange JEREMIE, M. Christian CLET, Mme Madeleine BALSSA, M. Jean-Raymond HORTH, Mme Johanna HORTH, M. Sylvio BOCAGE, Mme Eliette BEAUFORT, Mme Loriane DECHESNE, Mme Yvonne Agnès PINAS, M. Daniel PULVAL-DADY, M. Charles GONCALVES ARNAUD, Mme Fidélia BOCAGE, M. Pierre MIRABEL, Mme Sandra HO WEN SZE THOMAS, M. Jocelyn NIAMA, Mme Marie-Amélie BRIQUET, Mme Corinne CHATEAU, Mme Brigitte HORTH, M. Jean-Claude HORTH		

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

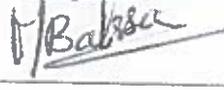
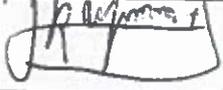
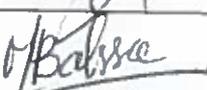
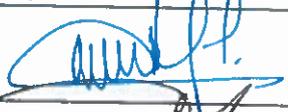
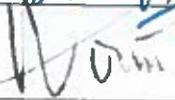
Fait à Sinnamary, le 29 novembre 2021

Le Maire


Michel-Ange JEREMIE



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dès sa publication ou déclaration auprès des services de l'Etat.

Michel-Ange JEREMIE 	Christian CLET 
Madeleine BALSSA 	Jean-Raymond HORTH 
Johanna HORTH 	Sylvio BOCAGE 
Eliette BEAUFORT 	Loriane DECHESNE 
<i>Procurat.</i> Yvone Agnès PINAS 	Daniel PULVAL-DADY 
Charles GONCALVES ARNAUD <i>Procurat.</i> 	Fidélia BOCAGE 
Pierre MIRABEL <i>Procurat.</i> 	Sandra HO-WEN-SZE 
* Lauric SOPHIE 	Marie-Amélie BRIQUET <i>Procurat.</i> 
Jocelyn NIAMA 	Corinne CHATEAU 
* Patrick COSSET 	Brigitte HORTH 
Jean-Claude HORTH 	Michelle HORTH  *
Andrey ANDRE	

* Conseiller.ère absent.e lors de l'examen du rapport